

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21715 - 80ÈME ANNÉE

Appel à la grève de la CGTR FAPT à la Poste

Le 20 décembre à La Réunion : commémoration en quête de respect



À La Réunion, le 20 décembre commémore l'abolition de l'esclavage, jour férié depuis 1982. Cependant, en raison du pic d'activité annuel de la société de consommation importée d'Occident, de nombreux travailleurs, notamment dans les commerces et services publics, ne peuvent en bénéficier. La CGTR FAPT a déposé un préavis de grève pour défendre ce droit. Cette situation interroge sur le respect du devoir de mémoire, et souligne l'inégalité de traitement avec la fête nationale française du 14 juillet, largement respectée à La Réunion. Une reconnaissance réelle du 20 décembre nécessite un changement des mentalités, encore marquées par le rapport colonial.

A La Réunion, le 20 décembre commémore la date de l'abolition définitive de l'esclavage dans notre pays. Depuis 1982, c'est officiellement un jour férié. Mais le 20 décembre se situe au cœur du pic d'activité de la société de consommation. En conséquence, de nombreux travailleurs ne peuvent bénéficier de ce jour férié. C'est notamment le cas dans les commerces, mais également dans des services publics.

C'est pour faire respecter le droit de ne pas travailler le 20 décembre à La Réunion que la CGTR FAPT a déposé un préavis de grève à la Poste à compter du 19 décembre. Le syndicat revendique la fermeture de tous les services le 20 décembre, la fin des horaires de service à 12 heures les 24 et 31 décembre, ainsi

que l'embauche en CDI de tous les intérimaires.

Inégalité de traitement avec la fête nationale française du 14 juillet

Cette mobilisation rappelle la grande difficulté de faire appliquer le devoir de mémoire à La Réunion. En effet, en France, la fête nationale est respectée. Du fait de l'intégration à la France, le 14 juillet est un jour férié à La Réunion. Aucune administration ne travaille et les commerces sont fermés à de rares exceptions.

Cette situation soulève des questions sur le respect du devoir de mémoire et l'égalité de traitement entre les jours fériés à La Réunion et en France.

L'abolition de l'esclavage est un moment important de l'histoire de La Réunion. Sa commémoration ne devrait pas passer après les besoins de la société de consommation à l'occidentale importée à La Réunion. Faire du 20 décembre un véritable jour de mémoire passe par une reconnaissance pleine et entière de cette date.

Cela passe par une prise de conscience. Le 20 décembre fait partie de l'identité des Réunionnais. Si tout le monde en était profondément convaincu, alors les patrons des commerces ne demanderaient pas des dérogations pour ouvrir ce jour-là. Il ne viendrait pas non plus à l'idée des responsables des administrations et services publics de demander à leurs agents de venir travailler le 20 décembre si cette conscience réunionnaise existait à tous les niveaux.

Il est bien difficile d'envisager un tel progrès tant que les mentalités resteront prisonnières du rapport colonial. Ce rapport colonial s'est en effet ancré profondément. Une illustration est le langage. Ainsi à La Réunion dans les discours officiels, le mot France est remplacé par Métropole, depuis que Michel Debré fut imposé par la fraude député de La Réunion au début des années 1960. Le français langue d'enseignement à l'école alors que le créole est la langue maternelle est une autre illustration de cette situation qui favorise le sous-développement de La Réunion dans de nombreux domaines, du fait de la persistance de ce rapport colonial.

M.M.

Dépasser le rapport colonial

30 nouveaux logements sociaux à Saint-Denis

Filiale du groupe français Action Logement, la SHLMR a livré une résidence de 30 logements sociaux dans le quartier du Moufia. Depuis le début de l'année, 6 résidences SHLMR ont été inaugurées à Saint-Denis.

La SHLMR, en partenariat avec la Ville de Saint-Denis, continue de répondre à la demande croissante de logements. Aujourd'hui, l'inauguration de la nouvelle résidence « Thalassia » dans le quartier du Moufia témoigne de notre engagement à fournir des solutions de logements de qualité pour les habitants de Saint-Denis.

Cette nouvelle résidence comprend 30 logements sociaux allant du T2 au T4 avec varangues. Au cours de l'année 2024, la SHLMR, a livré 6 nouvelles résidences sur la commune de Saint-Denis.

Ce sont ainsi 30 nouveaux logements qui s'implantent sur le territoire dionysien, où pas moins de « 1700 logements vont être construits depuis le début de la mandature, avançait Jean-Max Boyer, élu délégué au Logement. Nous sommes sur une résidence qui n'est pas très dense. La Ville fait sa part dans cette crise du logement, nous travaillons avec les bailleurs pour avoir des opérations qui sont plus vivables pour nos concitoyens. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

La déportation d'enfants réunionnais à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe

Réparation pour les Enfants de la Creuse : le combat continue

En 1968, « Témoignages » révélait le scandale du trafic d'enfants réunionnais enlevés à leur famille sous de fausses promesses par les services de l'État pour ensuite être utilisé comme moyen de repeupler des régions françaises. Si l'État a reconnu sa responsabilité dans cette tragédie, la question des réparations des victimes de cette traite d'enfants réunionnais n'est toujours pas réglée. Cette question était à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe. La députée de La Réunion Karine Lebon a défendu le droit des victimes à être indemnisées. « L'Etat français, membre du Conseil de l'Europe, ne peut pas avoir d'autre choix que de respecter le droit international », a-t-elle notamment souligné dans un communiqué publié ce 9 novembre 2024, dont voici le contenu.

« La députée Karine Lebon, députée la 2e circonscription de La Réunion, a été invitée par le Conseil de l'Europe, haute institution visant à favoriser la démocratie et le respect des droits fondamentaux sur le continent, à une conférence internationale sur la lutte contre la maltraitance des enfants dans les institutions en Europe.

Aux cotés de Marie-Germaine Périgogne, anciennement Valérie Andanson, de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM, la députée Karine Lebon a pu défendre sa proposition de loi visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France de 1962 à 1984.

Entourée de diplomates, de ministres et de parlementaires européens, Karine Lebon a défendu la voix des Réunionnaises et des Réunionnais ayant subi dans leur enfance le déracinement et, bien souvent, une maltraitance institutionnalisée. Pour la députée Karine Lebon : « C'est l'Europe toute entière qui était rassemblée à Strasbourg vendredi dernier afin de pousser les gouvernements à enfin prendre des mesures concrètes pour réparer les vies brisées. Celles de tous ces enfants abusés par les institutions et que les États tentent de faire sombrer dans l'oubli. »

Cette conférence internationale, organisée à l'instigation de l'association Initiative Justice Europe et la Fondation Guido Fluri, s'appuyait sur la loi fédérale suisse adoptée en 2016 visant à réparer les abus contre les enfants placés et ayant permis l'indemnisation de 12 000 personnes.

Selon Karine Lebon : « Tous les feux sont au vert. La



Suisse l'a fait. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est exprimée. La Cour européenne des Droits de l'Homme a rendu sa décision. L'Etat français, membre du Conseil de l'Europe, ne peut pas avoir d'autre choix que de respecter le droit international. » « Cet événement doit représenter un point d'étape fondamental dans l'accès des enfants de la Creuse à une juste réparation. C'est avec l'appui et le soutien de toute la communauté européenne que nous parviendrons à faire pression sur l'Etat français pour qu'il reconnaisse enfin sa faute » ajoute la députée Karine Lebon.

Karine Lebon poursuit son combat à Paris comme à La Réunion. Elle participera notamment à l'événement de commémoration organisé le 14 décembre par la FEDD à la Ravine des cabris.

Karine Lebon redéposera très prochainement à l'Assemblée nationale sa proposition de loi sur les enfants de la Creuse, travaillée main dans la main avec les survivants, la dissolution ayant entraîné la suppression du texte qu'elle avait initialement déposé. Elle maintiendra également ses échanges avec le futur gouvernement pour que cette loi soit mise à l'ordre du jour le plus rapidement possible. »

Oté

Rabèss pa nou, kan ni marke lo poin !

Mézami, so matin mwin la antann in ga kozé é sak li téi di té bien dékourazan. Li téi di, ofisyèlman ni produi issi La rényon soissante-dis pour san sak ni konssume mé pou lo moune apré kozé sa lé pa vré.

Pou kossa ?

Pars i komanss par tir dann lo pourssantaz la kantité dori inporté donk sinkante mil tone. Donk si i konte pa lo ri inporté i fo ancor diminyé noute prodikssion-konsomassion an pourssantaz. Pou li sa i vé dir ni produi solman 35 % lo fré ni konsome é si i parl bann zintran diminyé ancor noute pla.

Poitán kan ni sava dsi bann marshé forain ni oi an kantité, an kalité, konm an boté in siper prodikssion rényonèz, kissoi an frui, kissoi an rassine, kissoi an légume, kissoi ancor an vyande, kissoi an tizane - toute kalité tizane - arzoute èk sa ni koné bien La Rényon i pé ancor produire son ri mèm si èl lé anpéshé... é pou la késtyonn pain nou lé pa oblizé pass par lo blé absoliman na san pour san.

A ! Biensir in pé va dir nou lé loinn trape noute lotonomi alimantèr mèm si ni pé trape sa.

Si i di amwin i fo rovoir noute prodikssion d'fré épi son transformassion, mi pé z'ète dakor mé la pa pou sa k'i fo rabèss lo travaye bann plantèr, épi sète bann transformatèr, épi toute noute bann pti zindistri artizanal apré pouss par issi par laba... Dizon, noute potenssyél lé la é avèk in transformassion rassionèl lo kade ziridik nou lé paré pou produire pliss, produire myé, produire an kantité épi an kalité.

A bon antandèr, salu !

Konm mwin la touzour di, pou fèr sa, nou la bézoin gingn lo pouvoir pou désside fèr sa otroman sar touzour lo mové sistème lé riskab kontinyé é pass anou zambèk dann.

Justin